



## Traité Demaï

### Michna 1 - Chapitre 3

מְאַכְּלִין אֶת בָּעָנִים דָּמָאי,  
וְאֶת בָּאַכְּסָנִיא דָּמָאי.  
בֵּין גִּמְלִיאֵל בְּיה מְאַכְּל אֶת פּוֹעָלֵי דָּמָאי,  
גְּבָאי צְדָקָה,

בֵּית שְׁפָמָאי אֹמְרִים,  
נוֹתְנִין אֶת הַמַּעַשֶּׂר לְשָׁאַינוּ מַעַשֶּׂר,  
וְאֶת שָׁאַינוּ מַעַשֶּׂר לְמַעַשֶּׂר;  
נִמְצָאוּ כָל פָּאָדָם אֹכְלֵין מַתְקָן.  
וְחִכְמִים אֹמְרִים,  
גּוֹבֵין סְתִּים וּמְפַלְקִין סְתִּים,  
וּבְרוֹצָה לְמַקָּן יַמְקָן:

On peut donner à manger aux pauvres du Demaï et aux troupes en campagne du Demaï. Rabban Gamliel en donnait à ses ouvriers. Concernant ceux qui distribuent la Tsédaka aux pauvres, Beth Chamaï dit : qu'ils doivent distribuer les récoltes dont les dîmes ont déjà été prélevées à celui qui ne fait pas attention de prélevé (en général) et la récolte qui n'a pas été prélevée à celui qui a l'habitude de prélever : ainsi tout homme consomme des produits dûment acquittés. Les Sages disent : on encaisse et on distribue sans enquête, et celui qui veut redresser la situation le fera.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)